



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/7279
3 mai 1966

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 23 AVRIL 1966 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU CAMBODGE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le 3 avril 1966 vers 19 h 30, une unité des forces armées thaïlandaises composée d'une centaine d'hommes a attaqué et incendié le poste cambodgien tenu par neuf gardiens chargés de la surveillance du temple de Preah Vihear. Les agresseurs ont capturé cinq de ces gardiens et occupé le temple.

Le 6 avril 1966, les forces armées khmères ont repris et réoccupé le temple après une sérieuse résistance des Thaïlandais qui, en se retirant, ont tué sur place les cinq capturés.

En se retirant, les forces armées thaïes ont pris position en face du temple de Preah Vihear et n'ont pas cessé de harceler aux mortiers les dispositifs des forces armées royales khmères.

Le 11 avril 1966 vers 17 heures, une trentaine d'obus ont été tirés sur le temple. Deux obus sont tombés à proximité des dispositifs khmers.

Le 12 avril 1966 dans la matinée et dans l'après-midi les forces thaïes ont de nouveau effectué des tirs d'armes lourdes, dont deux obus sont tombés dans l'enceinte du temple.

Dans la nuit du 14 au 15 avril 1966, un fort élément des forces thaïes évalué à 700 hommes environ est venu renforcer les position thaïlandaises.

Le 15 avril 1966 vers 7 h 20, les tirs de mortier ont repris en direction de Preah Vihear, causant un blessé léger parmi les défenseurs.

Le 17 avril 1966 vers 7 heures, les tirs de mortier ont encore recommencé causant aux défenseurs du temple deux blessés graves. Le même jour vers 17 h 10, les forces thaïes ont de nouveau effectué des tirs de mortiers et d'armes automatiques causant trois blessés légers dont deux militaires et un élément des forces nationales de défense.

Le 19 avril 1966 vers 16 h 20, les forces armées thaïes évaluées à un bataillon ont attaqué les positions khmères de Preah Vihear avec l'appui des tirs de mortiers lourds et des blindés. Les forces thaïes ont tenté à trois reprises de s'emparer d'assaut du temple. L'attaque a duré deux heures environ.

Il convient de souligner que ces attaques et l'occupation de Preah Vihear par la force ainsi que les diverses tentatives de réoccupation du monument font suite à une longue série d'incursions en territoire khmer avec assassinats et pillages perpétrés par les Thaïlandais au cours des derniers mois. Par leur répétition, ces provocations apparaissent bien, ainsi qu'en septembre 1940, comme le prélude à l'application d'un plan d'agression d'envergure contre le Cambodge.

Je me permets de rappeler à votre attention et à l'attention du Conseil de sécurité que :

- Dans la nuit du 16 au 17 novembre 1965 vers 3 heures, une unité thaïlandaise forte de cinquante hommes avait attaqué le poste cambodgien de Chhné-Khsach, dans la province de Koh Kong, à 800 mètres du poste frontalier thaïlandais de Hat Lek, attaque qui partit de ce poste de Hat Lek et qui se solda pour le Cambodge par trois morts et neuf blessés.

- Les 30 et 31 décembre 1965, une unité thaïlandaise de 200 hommes, appuyée par l'aviation, avait attaqué le poste cambodgien de O-Smach, dans la province de Oddor Meanchey, à 1 500 mètres à l'intérieur de notre territoire, causant aux défenseurs sept tués (dont un capitaine) et huit blessés (dont le Gouverneur de la province) ainsi que d'importants dégâts matériels.

- Le 3 avril 1966 vers 8 h 50, une jeep des forces khmères de défense a sauté sur une mine piégée par des éléments infiltrés des forces armées thaïlandaises, à hauteur d'O-Momeang sur la route de Chrung à Paong, à 4 kilomètres au sud-ouest du Phum de Chrung, Srok de Samrong, province d'Oddor Meanchey. Cet acte criminel a fait quatre tués, dont un chef de bataillon des forces armées royales khmères.

En outre, il y a lieu de noter que depuis la première attaque dans la nuit du 16 au 17 novembre 1965, les forces armées thaïlandaises n'ont cessé d'attaquer aux mortiers et aux canons les régions d'O-Smach, Chhné Khsach et Cham Yeam avec l'appui de l'aviation et de la marine de guerre.

Ces actes d'agression ont tous été l'objet de protestations des plus énergiques de la part des autorités khmères.

En conséquence, le Gouvernement royal du Cambodge se voit contraint de déposer devant le Conseil de sécurité une plainte contre le Gouvernement royal de Thaïlande pour ses agressions répétées contre le territoire khmer et l'occupation par la force du temple de Preah Vihear, tous actes constituant des violations de la Charte des Nations Unies et de l'arrêt de la Cour internationale de Justice de La Haye en date du 15 juin 1962 confirmant que le temple de Preah Vihear est situé en territoire relevant de la souveraineté du Cambodge. A cet effet, il convient de citer un passage de la déclaration de SAR le prince Norodom Sihanouk, chef de l'Etat, faite à Choam Ksan, le 4 janvier 1963.

"... Les Thaïlandais ont fini, après maintes tergiversations et manoeuvres dilatoires par évacuer Preah Vihear. Cela ne les a malheureusement pas empêchés de 'compenser cette perte' par un autre expansionnisme : ils ont tracé à notre détriment une nouvelle ligne frontalière dans les environs de Preah Vihear même. Ils ont en particulier posé des 'barbelés' et installé des postes militaires ou de police qui en certains endroits empiètent assez largement sur notre territoire, faisant ainsi fi du jugement de la Cour internationale de Justice."

Il est par ailleurs clairement stipulé à l'Article 94, paragraphe 2, de la Charte que "si une partie en litige ne satisfait pas aux obligations qui lui incombent en vertu d'un arrêt rendu par la Cour, l'autre partie peut recourir au Conseil de sécurité et celui-ci, s'il le juge nécessaire, peut faire des recommandations ou décider des mesures à prendre pour faire exécuter l'arrêt".

Le Gouvernement royal du Cambodge tient enfin à attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la gravité de la situation à la frontière khméro-thaïlandaise et sur la menace que cette situation fait peser sur la paix et la stabilité de cette région du monde.

Je vous prie d'agréer, etc.

Le Président du Conseil des ministres et
Ministre des affaires étrangères du
Gouvernement royal du Cambodge,

(Signé) NORODOM KANTOL
